

## Questions orales

## LES CRIMES VIOLENTS

Pourquoi le ministre renonce-t-il à criminaliser la pratique de l'excision, alors qu'il pourrait ainsi envoyer un message clair à ceux qui s'en rendent coupables?

[Traduction]

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, j'ai déposé hier à la Chambre, après la période des questions, un document qui explique les conclusions auxquelles je suis arrivé en ce qui concerne la mutilation des organes génitaux chez les femmes. J'y disais bien clairement qu'après avoir étudié la question durant un mois, j'estime que la solution ne consiste pas à modifier le Code criminel, mais bien à établir des programmes d'éducation plus efficaces et à mieux appliquer les lois actuelles.

Dans le document que j'ai déposé, j'ai expliqué que, depuis un mois, je me suis entretenu, entre autres, avec la procureure générale de l'Ontario. J'ai parlé aux membres d'un groupe de travail qu'elle a formé. J'ai rencontré à mon bureau la présidente et les membres du Comité national de la femme qui a produit le rapport à l'origine de la première question. J'ai examiné les données concernant l'Ontario, le Québec et la Colombie-Britannique, les provinces où le problème est le plus aigu. On s'entend pour dire que, pour le moment, le gouvernement fédéral devrait axer ses efforts sur l'éducation, en collaboration avec les provinces et les groupes communautaires. C'est de cette façon que nous résoudrons le problème et que nous en réduirons l'incidence, et non pas en modifiant encore le Code criminel. Voilà la conclusion à laquelle je suis arrivé.

• (1455)

[Français]

**Mme Pierrette Venne (Saint-Hubert):** Monsieur le Président, est-ce que le ministre veut nous faire croire que ces opinions, ces études et celles de ses conseillers seront plus efficaces qu'une législation formelle qui rendrait l'excision illégale?

[Traduction]

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, la mutilation des organes génitaux chez les femmes est déjà un délit criminel au Canada. Elle contrevient carrément à au moins trois dispositions du Code criminel.

Hier, j'ai fourni à la députée un exemplaire du document que j'ai déposé à la Chambre et qui présente l'analyse sur laquelle je me suis fondé pour en arriver à ces conclusions.

Sauf le respect que je lui dois, je ne crois pas que nous aidions à résoudre ce problème délicat et tragique en modifiant un code qui interdit déjà pareille pratique. Nous devons nous assurer que les immigrants qui arrivent chez nous et les gens qui s'y trouvent déjà savent que cette pratique est illégale, et que les autorités provinciales collaborent avec nous pour appliquer rigoureusement et efficacement les lois à cet égard. À mon avis, c'est de cette façon que nous viendrons à bout du problème, comme je l'ai expliqué dans le document que j'ai déposé.

**Mme Diane Ablonczy (Calgary-Nord):** Monsieur le Président, ma question s'adresse également au ministre de la Justice et traduit sans doute les inquiétudes croissantes de nos concitoyens devant les intrusions dans les foyers, les fusillades au volant d'une voiture et d'autres actes de violence gratuite.

Qu'est-ce que le ministre entend faire au juste pour lutter contre ce terrorisme urbain et protéger les citoyens respectueux des lois?

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, tout d'abord, je profite de cette occasion pour dire que je ne partage pas l'alarmisme que je décèle dans la question de la députée.

Comme tous les Canadiens, je suis atterré par la sauvagerie et la violence insensée des crimes auxquels elle fait allusion. Il est bien évident que nous ne pouvons les tolérer.

Par ailleurs, j'exhorte la députée et tous les Canadiens à ne pas faire abstraction du contexte. Notre pays a un système de justice qui marche bien. Les statistiques montrent que, si on en juge par le nombre de crimes violents et par le niveau de criminalité, notre société est encore civilisée.

Je conclus en disant qu'il ne faut pas, à cause de ces incidents isolés, se précipiter sur des solutions qui semblent simples. Il faut prendre ces incidents pour ce qu'ils sont, des symptômes montrant que de nouvelles mesures s'imposent. En modifiant le Code criminel, la Loi sur les jeunes contrevenants et en s'attardant au crime. . .

**Le Président:** La députée de Calgary-Nord.

**Mme Diane Ablonczy (Calgary-Nord):** Monsieur le Président, j'éprouve un respect sincère pour le ministre, mais il ne devrait pas taxer mes propos d'alarmisme parce que j'exprime les inquiétudes de mes électeurs et d'autres Canadiens.

Je dirais même que ce n'est pas une réponse que de dire, comme le ministre le fait sans cesse, que, effectivement, il existe un problème très inquiétant, mais qu'il ne faut pas perdre son sang-froid.

Quand le ministre va-t-il déposer les modifications au Code criminel et à la Loi sur les jeunes contrevenants que les Canadiens attendent et réclament? Ils veulent savoir quand viendront ces modifications.

**L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Je serai bref, monsieur le Président.

En demandant à la députée de ne pas être alarmiste, je respecte les préoccupations qu'elle exprime. Je voulais simplement dire que nous devons tenir compte de l'ensemble de la situation et ne pas oublier que, essentiellement, nous vivons dans une société sûre et civilisée.

Quand faut-il s'attendre à des mesures? J'ai déjà dit que j'envisageais de déposer à la Chambre avant la fin de juin des propositions concrètes au sujet de la Loi sur les jeunes contrevenants et en confier l'étude détaillée au comité parlementaire.

J'ai dit aussi que la Chambre serait saisie avant la fin de juin d'un projet de loi modifiant le Code criminel, notamment en ce qui concerne la détermination de la peine. Nous entendons respecter cet engagement.